

Unité NeuroVasculaire

Hôpital Nord Laënnec

Bd Professeur Jacques Monod

44093 Nantes cedex 1

Tél. 02 40 08 33 33

Madame, Monsieur,

L'équipe de neurologie met à votre disposition ce livret d'information sur l'Unité NeuroVasculaire (UNV) qui se situe à l'hôpital Nord Laënnec (4^{ème} étage, aile Ouest). Cette unité est dédiée à la prise en charge des Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC). Elle compte 15 lits de soins conventionnels (subaigu) et 8 lits de soins intensifs (USI-NV).

Le CHU de Nantes est labellisé centre de compétence CERVCO (Centre de Référence pour les Maladies Vasculaires Rares du Cerveau et de l'Œil). L'UNV participe à la permanence des soins en accueillant les urgences AVC 24H/24 et 7j/7. Pour des raisons d'organisation de service et de prise en charge spécifique, il peut être nécessaire de faire des changements de chambre, sans avoir pu vous prévenir au préalable (même la nuit). Cela reste à l'appréciation du corps médical et de l'équipe soignante. Cette activité d'urgence nous amène à effectuer les bilans sanguins entre 5 et 6h le matin afin que les résultats soient disponibles au moment de la visite médicale. N'hésitez pas à nous solliciter pour avoir des informations complémentaires.

Qu'est-ce qu'un Accident Vasculaire Cérébral ?

Un Accident Vasculaire Cérébral (AVC) est une souffrance brutale d'une partie du cerveau causée par une perturbation soudaine de l'irrigation de cette région.

L'origine de l'AVC peut être :

- Ischémique : un caillot bouche une artère, aussi appelé infarctus cérébral
- Hémorragique : une artère cérébrale se rompt, aussi appelé hémorragie cérébrale

Les facteurs de risque (ce qui favorise la survenue de cet évènement) :

- Âge
- Sexe
- Terrain héréditaire
- Tabac
- Hypertension artérielle (HTA)
- Cholestérol
- Diabète
- Consommation d'alcool
- Drogue
- Sédentarité
- Surcharge pondérale/obésité
- Traitements hormonaux chez la femme



En ce qui concerne la prise en charge des facteurs de risque, un traitement médical peut être instauré. Vous pouvez aussi bénéficier d'un accompagnement par une infirmière d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) que vous pouvez solliciter via l'équipe soignante.

Les examens

Durant votre hospitalisation, vous serez amené à passer certains examens pour trouver la ou les causes de l'AVC.

Scanner cérébral

C'est un examen qui permet, en utilisant les rayons X, de déterminer si l'AVC est le résultat d'une hémorragique (saignement) ou d'une ischémie (occlusion d'une artère). Cet examen est assez court et nécessite parfois une injection d'un produit de contraste pour permettre une meilleure visualisation des vaisseaux : cela peut entraîner une sensation de chaleur au moment de l'injection et nécessite de mettre une perfusion.

IRM cérébrale

L'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM) est un examen qui utilise le champ magnétique pour analyser le cerveau et ses vaisseaux. C'est un examen plus long et plus bruyant que le scanner, qui est contre-indiqué chez les patients ayant un stimulateur cardiaque, certaines prothèses cardiaques et des éléments métalliques dans l'œil ou le cerveau. Il convient de le signaler à l'équipe médicale.

EDTSA/EDTC

L'Echographie Des Troncs Supra-Aortiques (EDTSA) est un examen qui analyse, à l'aide d'ultrasons, la paroi des vaisseaux du cou et la vitesse de circulation du sang. C'est un examen indolore qui permet de détecter des anomalies pouvant être la cause de l'AVC.

L'Echographie Doppler Transcrânienne (EDTC) est le complément de l'EDTSA pour l'étude des artères intracrâniennes en se basant toujours sur les ultrasons. Le doppler transcrânien permet d'évaluer la circulation sanguine dans la boîte crânienne. Il est parfois couplé avec l'injection de microbulles d'air pour détecter une anomalie susceptible de causer un AVC ischémique.

ETT/ETO

L'échographie cardiaque est un examen qui utilise les ultrasons pour explorer le cœur et y détecter la présence de caillots (susceptibles de migrer vers les vaisseaux du cerveau et de les occlure) ou des anomalies de contraction du muscle cardiaque. Elle est parfois couplée avec l'injection de microbulles d'air pour détecter une anomalie susceptible de causer un AVC ischémique.

Par voie transthoracique (ETT), il s'agit d'une simple échographie sur le thorax. Par voie transœsophagienne (ETO), cela nécessite d'être à jeun au moins 6h avant l'examen car la sonde est introduite par la bouche pour aller jusqu'à l'œsophage. Cet examen inconfortable est réservé à certaines situations.

ECG

L'électrocardiogramme est l'enregistrement de l'activité cardiaque à un moment donné.

Holter ECG ou rythmique

C'est un appareil qui enregistre en continu, sur 24h, le rythme du cœur à la recherche de troubles du rythme. C'est un petit boîtier relié à des patchs qui sont placés sur le thorax.



Formalités administratives

Si votre proche a été admis en urgence, il est important de mettre à jour le dossier administratif auprès des admissions situées au rez-de-chaussée haut, ouvert de 7h45 à 18h45. Munissez-vous de la carte vitale, de la carte de mutuelle et de la carte d'identité.

Des nouvelles de votre proche

Vous pouvez appeler les infirmiers de l'unité pour prendre des nouvelles de votre proche. Il est recommandé d'éviter d'appeler entre 7h et 7h30, entre 13h45 et 14h15 ainsi qu'entre 21h et 21h30 (temps de transmissions entre les équipes). Il est important d'avoir une personne référente qui prendra des nouvelles et les transmettra ensuite aux autres membres de la famille ou proches.

Rendez-vous médical ou social

Vous pouvez solliciter les médecins du service pour faire le point sur l'évolution de l'état de santé de votre proche et échanger sur les démarches à entreprendre pour la suite. L'assistante sociale de l'unité est également à votre disposition si besoin.

Visites

Les visites sont autorisées de 12h à 20h en secteur de soins conventionnels et de 15h à 20h en soins intensifs, et limitées à deux personnes par chambre. (Limite d'âge : 12 ans) La sécurité et la tranquillité de chaque patient obligent parfois à une limitation stricte du nombre de visiteurs et reste à l'appréciation de l'équipe soignante.

Les visiteurs doivent se désinfecter les mains avec une solution hydro-alcoolique en entrant et en sortant de la chambre. Il est déconseillé aux visiteurs de venir dans l'unité s'ils sont atteints d'infection (grippe, rhume, gastro-entérite, varicelle, etc). Si vous n'avez pas d'autre choix que de venir, il est demandé de respecter toutes les consignes de port de masque en vigueur. De plus, il sera parfois demandé par l'équipe soignante des précautions plus strictes en fonction du risque infectieux.

Affaires personnelles

Votre proche est hospitalisé : merci de lui apporter un nécessaire de toilette (savon, shampoing, brosse à dents, rasoir...), des affaires pratiques et des chaussures ou chaussons fermés. Le linge de toilette est fourni par l'hôpital. Tout objet de valeur ou document administratif doit être ramené au domicile du patient le plus rapidement possible afin d'éviter les pertes et les vols. Il est aussi possible de les déposer au coffre de l'hôpital, situé aux admissions de l'hôpital Nord Laënnec. Il sera important de les récupérer au moment de la sortie.

Il est souhaitable de rapporter l'ensemble du dossier médical ou des documents médicaux du patient au cours de son hospitalisation

Un AVC peut entraîner des difficultés à avaler : ce sont les troubles de la déglutition. Il est donc indispensable de vous renseigner auprès de l'équipe soignante pour connaître les recommandations avant d'apporter à boire ou à manger à votre proche.

La recherche clinique

L'UNV participe régulièrement à des études de recherche afin de faire progresser les connaissances et les traitements sur les AVC. Cette recherche est régie par une législation et des principes éthiques de bonnes pratiques, dans le but de protéger la personne participant à la recherche. En parallèle, un suivi des patients atteints de maladies rares neurovasculaires est effectué sur le registre national BaMaRa.

Contacts

Encadrement de l'UNV :

- Cadre de santé : 02 40 16 52 14
- Référent médical

Contacter l'UNV :

- Secrétariat : 02 40 16 52 12
- Salle de soins conventionnels : 02 40 16 52 23
- Salle de soins intensifs : 02 40 16 52 20

Intervenants de l'UNV :

- Neurologue
- Kinésithérapeute
- Orthophoniste
- Ergothérapeute
- Psychologue
- Assistante sociale
- Infirmière d'Education Thérapeutique du Patient (ETP)
- Infirmière en Pratique Avancée (IPA)
- Attachée de recherche clinique (ARC)